Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Travaux pratiques de remettage à l'usage des ouvriers tisseurs, cour de l'hôtel des Pompiers, tous les dimanches à 10 h. du matin, sous la direction de M. Ch. Vinque, maître rentreur, M. Delplanque.

Cours de chauffeurs à l'ancien conditionnement, rue du Château, tous les dimanches à 10 h. du matin, professeur : M. E. Cornut.

Médecin-vétérinaire. — En attendant l'ouverture très prochaine de son établissement vétérinaire, boulevard Gambetta, établissement qui comportera maréchalerie, infirmerie, chenil, etc., M. Lamané-Decresme, médecin-vétérinaire, a l'honneur de prévenir le public de Roubaix et environs, que, dores et déjà, il est entièrement à sa disposition. (*Provisoirement rue Saint André, 18, Roubaix*). 16513—32476

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Les arbres fruitiers. — Les personne qui désireut des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvrelits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

L'adjudication des étaux et boutiques des halles a eu lieu, jeudi après-midi, par le ministère de Me Théry, notaire. Nous en donnerons demain les résultats.

Nous avons indiqué, dans notre numéro d'hier, le rabais de 16 0/0, consenti par M. Paul Morelle, adjudicataire de la fourniture des denrées nécessaires aux chevaux de l'équarrissage; c'est 10 0/0 qu'il faut lire.

Descente de justice à Tourcoing. — M. Lagrand, juge d'instruction, a passé une partie de la journée de vendredi à la Marlière.

En vertu d'une commission rogatoire, émanant du parquet de Courtrai, de nombreuses perquisitions ont été opérées chez plusieurs personnes peu honorablement connues. Ces perquisitions ont trait aux nombreux vols qui se sont succédé, depuis quelque temps, sur la frontière. Nous donnerons demain de plus amples détails.

Arrestation d'un déserteur à la Marlière. — Les gendarmes en tournée du côté de la Marlière, ont arrêté un nommé Arthur Vangrevelinghe, né à Ochtezeele (Nord), âgé de 25 ans, déserteur depuis le 12 février 1885. Il a été conduit à Lille vendredi matin.

La réunion générale annuelle des Œuvres Eucharistiques de la ville aura lieu dimanche, 30 décembre, à 5 h. 1/2 du soir, dans l'église St-Christophe.

Le R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus, y prendra la parole.

On nous communique l'avis suivant :

« A l'occasion du prochain renouvellement de l'année, l'administration municipale, selon les traditions locales, aura l'honneur de recevoir, le lundi 31 décembre, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 de l'après-midi, dans la grande salle des mariages de l'Hotel de Ville.»

LILLE

Réception officielle. — M. le général commandant le 1er corps d'armée recevra le 1er janvier, à une heure, à l'hôtel du quartier général, les visites de corps de tous les officiers de la garnison.

MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale présents dans la garnison sont également convoqués pour ces visites ; ils sont priés de se trouver réunis dans la cour de l'hôtel, 10, rue Négrier, à midi 45.

On annonce le prochain mariage de M. Robert Le Vaillant du Douët avec Mlle Marie-Thérèse des Rotours.

M. du Douët, ancien élève de l'école de St-Cyr, lieutenant démissionnaire, est fils de M. Le Vaillant du Douët, ancien député royaliste de la Seine-Inférieure; et de Mlle de la Bouteresse.

M. Le Vaillant du Douët, par son père et par sa mère, née Mallet de Graville, appartient à la plus ancienne noblesse de la Normandie ; il est allié aux familles de Chabrol, de Fruchet, de Bispréaux, de Montlambert, de Pardieu, de Bruce, de Montécot, de Houdetot, de Mireville, Hocquart de Turtot, de Brossard, de Beaunay, de Crémoy, de Caubertin, etc.

Mlle des Rotours est fille du baron des Rotours et de Mlle Prévost de Brebières.

M. le baron des Rotours, chef de la famille des Rotours, dont les armes remontent au temps des croisades et figurent au musée de Versailles, cousin germain de l'honorable député du Nord, le baron des Rotours, est allié aux familles de Dampierre, de Brossard, de Caix, de Grainville, du Fay, de Courson, de Bonchamps, etc.

Le colonel du 43e. — Nous avons annoncé que M. le colonel Jacquey était nommé au commandement du 43e régiment d'infanterie, à Lille, en remplacement de M. de Ricouart, promu général de brigade.

M. Jacquey, qui commandait le 70e régiment d'infanterie à Vitré, est colonel depuis le 6 mai 1887 et officier de la Légion d'honneur.

Docteurs arabes. — Les jeunes Africains que Son Eminence le cardinal Lavigerie envoie à la maison des Pères Blancs, ses missionnaires, à Lille, pour y suivre les cours de la Faculté de médecine afin de devenir de précieux auxiliaires de la religion et de l'influence française en Afrique, continuent à répondre dignement aux espérances fondées sur eux.

MM. Frédéric Mohammed et Vital Hamed viennent de soutenir avec succès, devant la Faculté de Paris, leur thèse de doctorat.

C'est un beau résultat dont l'honneur doit être partagé entre les lauréats africains et les savants professeurs dont ils suivaient le cours. C'est aussi un puissant encouragement pour les Pères missionnaires d'Alger, les Pères Blancs, qui les ont adoptés et élevés et pour les généreux catholiques qui ont donné leurs sympathies à cette œuvre.

Le glorieux saint Eubert, patron de la ville de Lille, dont le sanctuaire a abrité si longtemps la piété et les études de ces jeunes docteurs, continuera en Afrique la protection visible qu'il leur a accordée parmi nous et les divers éléments de civilisation qui se préparent sous son patronage, serviront à porter là-bas, avec le nom chrétien, le témoignage des nombreux bienfaits dont la bonne ville de Lille, « cette Rome du Nord », selon l'expression si juste d'un éminent et regretté prélat, aime à enrichir les missions.

S. Em. le cardinal Lavigerie a choisi les meilleurs moyens de gagner à nous ces colonies d'Afrique, en leur envoyant des missionnaires et des médecins qui, en pansant gratuitement leurs plaies, leur parlent avec amour de Dieu et de la France !

CONCERTS ET SPECTACLES

Le concert de « Association symphonique du Conservatoire. » — Nous avons publié le programme de ce concert qui doit avoir lieu dimanche, 30 décembre, à trois heures, à l'Hippodrome. On a vu que la *Fille de Jephté*, scène biblique, de M. Broutin, y serait interprétée.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en reproduisant l'article suivant que notre distingué collaborateur Remy, a consacré à la critique de cette œuvre, il y a plusieurs années, et qui a paru dans *le Journal de Paris*.

« Nous avons eu l'heureuse fortune d'assister, au Grand-Théâtre de Lille, à l'exécution de la *Fille de Jephté*, drame lyrique, qui a valu à son auteur, M. Clément Broutin, le premier grand prix de composition musicale.

» Tous, nous connaissons l'émouvant épisode des livres saints, proposé aux jeunes artistes entrés en loge pour le concours de Rome. Jephté, juge des Hébreux, doit repousser, à la tête de son armée, une invasion ennemie ; la victoire semble indécise, quand le guerrier fait le vœu d'offrir en sacrifice au Seigneur la première personne qui s'offrira à ses yeux, lorsqu'il reviendra victorieux, dans la ville de Galaad, sa résidence. Sélia, fille de Jephté, attend avec impatience et anxiété, le retour de son père ; Jair, son fiancé, revient lui annoncer la bonne nouvelle de la victoire, et c'est la malheureuse Sélia qui, la première, vient féliciter le vainqueur. Désespoir paternel, imprécations de Jephté, mort de Jair, qui ne veut pas survivre à sa fiancée et se tue sous ses *yeux; tout vient se réunir pour faire du récit* biblique un sujet dramatique hors ligne et bien propre à exciter la verve du compositeur.

» Une introduction symphonique ouvre le drame ; on entend dans le lointain la mélodie monotone des pâtres qui gardent leurs troupeaux ; c'est une mélopée orientale, calme et tranquille, dont la phrase est formée de deux appels qui se répondent l'un à l'autre. Puis un chant large vient couper brusquement cette pastorale ; c'est le drame qui commence : Sélia s'avance, tandis que les échos de la montagne prochaine répètent encore les appels des pasteurs hébreux.

Ah! que le jour est lent à mon cœur oppressé! C'est ainsi que Sélia exprime son attente anxieuse. Ce récit ample et d'une excellente déclamation nous prépare à un air magnifique : « *Seigneur tu main souveraine...* » La mélodie en est pure et sereine; il s'en dégage un parfum biblique parfaitement accusé, et après la plainte de Sélia exhalée en *mineur*, le morceau se continue par une invocation en *majeur* très *pathétique, et se termine* par une cadence *originale* qui nous ramène dans le ton primitif. Cette noble mélodie est accompagnée par un dessin persistant des violons et des violoncelles qui produit le plus grand effet, et souligne admirablement les phrases inspirées, chantées par Sélia.

» Bientôt les fanfares guerrières annoncent le retour des Hébreux vainqueurs; Sélia entonne le chant de délivrance, sonore et brillant, mais sa pensée se reporte sur ceux qui, couchés au champ d'honneur ne reverront plus leur patrie. Jair, son fiancé reviendra-t-il ?

» Oui, c'est lui qui, victorieux et toujours fidèle, se jette dans les bras de sa Sélia, et murmure à ses pieds une délicieuse cantilène indiquant que chez le compositeur la fibre tendre de la passion n'est pas moins développée que le sentiment dramatique. — La voix de Sélia se joint à celle de son fiancé, et la scène s'achève par un *duo* d'amour, digne de la plume de nos plus grands maîtres.

» Mais, les guerriers se rapprochent; les compagnes de Sélia célèbrent la victoire des Hébreux par une danse accompagnée par les tambourins.

» *La danse des jeunes Israëlites*, très originale d'allure et de rythme, rappelle forcément par la pédale persistante et le choix des instruments, les mélodies orientales du *Désert*, de Félicien David, et les danses carthaginoises des *Troyens*, de Berlioz. Mais si les moyens employés ne peuvent être nouveaux, la mélodie en elle-même est neuve et remarquablement rythmée. *La danse des jeunes Israëlites* a été bissée, et de longs applaudissements ont salué le jeune compositeur.

» Jephté, au milieu de son triomphe, sent sa joie s'obscurcir, et, dans un récit pathétique, suivi d'un air large et inspiré, il exhale ses craintes et ses remords ; son vœu fatal le poursuit... Quelle sera la victime qu'il a d'avance voulu au sacrifice ?

» Nous ferons remarquer la phrase de Jephté : « *Seigneur il est bien lourd le poids de la victoire.....* » C'est d'une simplicité antique et c'est pourtant d'un *effet foudroyant*.

» Pendant ce temps là, la fanfare guerrière se mêle à la danse des jeunes filles, et cette superposition des deux mélodies, si dissemblables de forme et de rythme, vient montrer l'habileté savante qui a présidé à la composition de l'œuvre que nous admirons.

» Au détour du chemin, Sélia apparaît...; c'est elle qui doit être sacrifiée au Seigneur pour accomplir le vœu cruel de Jephté.

» Celui-ci se révolte, Jair se désespère à la pensée de perdre sa fiancée, Sélia exhale sa douleur, et leurs trois voix se confondent dans un déchirant sanglot ; le calme renaît pourtant au cœur de Sélia ; le saxophone-alto annonce par une phrase émouvante la douloureuse résignation de la fille de Jephté qui demande à se recueillir quelque temps, au milieu de ses compagnes, avant de marcher au supplice...

» Jair ne peut supporter cette cruelle séparation et se tue sous les yeux de Jephté et de Sélia qui tombe évanouie. — Les guerriers transportent le corps inanimé de leur compagnon d'armes ; les jeunes filles juives soutiennent Sélia et le drame se termine par une marche funèbre d'un grand caractère, tandis que tout rentre dans le calme et que l'on entend de nouveau dans le lointain le chant monotone des pasteurs de Galaad.

» La partition de la *Fille de Jephté* a été très bien exécutée ; Mlle Hasselmans, MM. Cabel et Justin Boyer ont rivalisé de zèle. L'orchestre, dirigé par l'auteur, mérite aussi tous nos éloges.

» L'œuvre de M. Clément Broutin, est de celle qui s'imposent immédiatement ; elle émeut, elle saisit l'auditeur et nous ne nous étonnons donc point qu'elle ait réuni l'unanimité des membres du jury pour le concours de Rome.

» M. Broutin suit évidemment la voie tracée par le chef actuel de l'école moderne, l'immortel Ch. Gounod; nous trouvons l'empreinte de ce style magistral, dans le chant de délivrance de Sélia, dans le duo d'amour; mais nous découvrons la note personnelle du jeune compositeur dans l'air de soprano : « *Seigneur, ta voix souveraine....* » dans l'*introduction symphonique* et dans l'air de basse de Jephté.

» Nous louerons sans réserve le style correct et pur de la mélodie, le charme pénétrant des combinaisons, le choix du timbre des instruments ; le sentiment qui domine chez M. Broutin, paraît être un accent dramatique profond et passionné, le compositeur vit de la vie de ses personnages et il ressent vraiment leurs impressions.

» *La Fille de Jephté* est donc une œuvre de premier ordre et présage pour M. Broutin une carrière artistique féconde en triomphes et en succès; la terre classique de l'Italie va bientôt le recevoir, elle lui donnera le calme serein qui prépare aux grandes destinées et complétera ses connaissances artistiques déjà si étendues et si élevées.

» Rappelons que M. Broutin est originaire d'Orchies, et que notre illustre concitoyen, Victor Delannoy, a été son premier professeur et l'a préparé aux études si ardues et si difficiles du conservatoire de Paris. Nous terminerons en rappelant les belles paroles si justement adressées au jeune maître par M. Marck, l'éminent directeur du théâtre de Lille. « Vous n'êtes plus une promesse, mais pour vos concitoyens, vous êtes une joie et un sujet de légitime orgueil. »

» REMY. »

Une soirée intime sera donnée par la *Philharmonique* à ses membres honoraires et aux familles des sociétaires, le dimanche 30 décembre courant, à six heures et demie du soir, dans son local, *A la Concordia*, rue de Lannoy, 63.

Voici le programme de cette soirée intime :

1. Fantaisie sur *Il Trovatore* (de Verdi), arrangée par Buot, la *Philharmonie* ; 2. *Adam et Eve*, polka pour deux pistons, par J. Reynaud, solistes : H. Petit et L. Dassens ; 3. *L'Hirondelle de Meudon*, Dupuis ; 4. *Reviens* (Rupès). A. Clarisse ; 5. Monologue, A. Nys ; 6. *Curé Printemps* (Baldrant Gérard), Dupuis ; 7. *La Charité* (Faure), A. Clarisse ; *Arlequin aux Enfants*, pantomime. Pierrot, M. Stilatus ; Cassandre, M. L. Fœlix ; Colombine, Mme Stilatus ; Arlequin, M. Dens.

Une soirée au « Cercle de la Concorde ». — Dimanche 30 décembre, à cinq heures et demie du soir, le Cercle Saint-Gabriel de Saint-Maurice-lez-Lille donnera au *Cercle de la Concorde*, rue Pellart 90, une grande soirée dont voici le programme :

1. Ouverture du *Voyage en Chine*, pour piano, Bazin ; 2. *Le Voyage en Chine*, (1er acte) id. ; 3. *Le Petit Duc*, (duo du savant et du soldat) par MM. Paul Lyon et Charles Wavelet, Lecocq ; 4. Fantaisie pour piano par C. Vandenberghe, ** ; 5. *Le Combat de Phu-Sa* (Souvenir du Tonkin. — 14 décembre 1883) par l'auteur, M. Léon Dambrine, ** ; 6. *Le Voyage en Chine*, (2e acte) Bazin ; (10 minutes d'entr'acte) : 7. *Trop sensible*, chansonnette par M. Paul Lyon, Fournier ; 8. Morceau de piano, par C. Vandenberghe, ** ; 9. *Le Voyage en Chine*, (3e acte) Bazin.

Le *Voyage en Chine*, opéra comique en 3 actes. — Paroles de Labiche, musique de Bazin.

Henri de Kernoizean, MM. Paul Lyon; Pompéry, Eugène Mongin; Alidor de Rosenville, Charles Wavelet; Bonneteau, notaire, Oscar Selosse; Maurice Fréval, Léon Dambrine; Lucien de Font-Aven, Paul Selosse; Gaston, Clément Dupire; Baptiste, domestique, Ed. Thévenin; Martial, quartier-maître, Edmond Leblond; Un garçon de café, Jules Selosse; Un capitaine de pompiers, Oscar Thiétaut; Un garde-champêtre, Arthur Ferrand. — Jardiniers, baigneurs, matelots.

Le piano sera tenu par M. C. Vandenberghe, premier prix du conservatoire de Lille.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 28 décembre 1888

Présidence de M. PARENTY

Deux graves affaires de mœurs à Roubaix. — Le huis-clos est ordonné par le tribunal.

Le tribunal a infligé à Alphonsine Bonte, cabaretière dans la rue des Longues Haies, à Jean Francq et Marie Gerault qui tenaient l'estaminet de la *Buvette liégeoise*, des peines de six mois de prison, sauf toutefois Marie Gerault qui profite des circonstances atténuantes et n'est condamnée qu'à quatre mois de prison. Vu la nature de l'affaire et le huis-clos d'ailleurs prononcé par le tribunal, nous ne pouvons faire le compte-rendu détaillé de cette affaire dans laquelle on a vu qu'il existait entre Roubaix et Verviers une véritable « traite de blanches. »

Un groupe de roubaisiennes et de verviétoises mineures qui, moyennant paiement de la moitié du salaire acquis, obtenaient des cabaretiers et cabaretières en question le droit à la location momentanée et souvent répétée des garnis des étages, ont dévoilé au tribunal les bénéfices illicites que procurent aux prévenus leur location. Poursuivis pour excitation de mineures à la débauche, ils sont condamnés aux peines citées plus haut.

— M. le Président. — Prévenue, levez-vous ? — Quels sont vos nom, âge, et profession ? — R. Je me nomme Juliette Asseman. — D. Où demeurez vous. — R. A Tourcoing. — D. Vous êtes prévenue d'avoir enlevé deux foulards chez Duterte, rue de Renaix, à Tourcoing. — R. La prévenue est émue et ne répond que des mots inintelligibles. Elle est condamnée à deux mois.

Les treize jours. — Ce n'est pas tout rose de faire ses treize jours. Il faut quitter sa femme, d'abord, ses enfants ensuite; il faut laisser en plan les affaires de quelque nature qu'elles soient. Heureusement nos petits troupiers si bien caractérisés dans un vers.

Ainsi qu'au bal ils volent à la mort,

sont d'ordinaire assez gais et font bonne contenance malgré l'ennui secret qu'ils éprouvent. Il n'en est pourtant pas toujours ainsi. Le sieur Delannoy de Tourcoing, mécontent de partir, a eu une grave altercation avec l'agent Dervaux, de service à la gare. Il a été assez violent à son égard. Il est condamné à deux mois.

Détournement de fonds. — Le tribunal inflige six mois au sieur Henri Desmettre qui a détourné des fonds appartenant au domestique de M. Dal, cultivateur à Wasquehal.

Un tempérament violent. — Joseph Mestdagh a le tempérament violent. Au cours d'une dispute avec Alois Hallewart, marchand de légumes, au hameau de la Vigne, il a roué de coups ce dernier. Le tribunal lui inflige six mois de prison. MAÎTRE CARRÉ.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du jeudi 27 décembre 1888

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

L'abonnement des brasseurs

Nous complétons la discussion relative à l'abonnement des brasseurs.

M. CARISSIMO donne lecture, au nom de la première Commission, d'un rapport sur la question d'abonnement des brasseurs.

Cet abonnement était en 1888 de 359.000 francs. La commission demande de majorer cette somme de 10 0/0, soit 35,000 francs. Le syndicat des brasseurs offre 15 000 francs.

La commission propose, si le syndicat n'accepte pas 10 0/0, de décider l'exercice de la brasserie, à partir du premier janvier 1889, et d'inscrire au budget un supplément de recettes de 55.000 fr. à provenir de cet exercice, et une dépense de 20.000 fr. pour le traitement et l'habillement, l'équipement et les frais divers des préposés à nommer.

Ce chiffre de 55.000 francs viendra s'ajouter à celui prévu pour le budget de l'année dernière.

M. G. LECLERCQ. — A Tourcoing, le Conseil a-t-il décidé l'exercice ou l'abonnement ?

M. LE MAIRE. — L'abonnement.

M. G. LECLERCQ. — Si l'exercice n'a pas réussi Tourcoing, nous devons craindre pour Roubaix.

M. LOUAGE. — L'exercice va entraîner de grandes dépenses ; il faudra créer une trentaine d'emplois.

M. VINCHON explique les motifs qui ont décidé l'administration à examiner s'il y avait lieu de remplacer l'abonnement par l'exercice. Il lui est revenu, de sources autorisées des informations disant que les chiffres anciens n'étaient plus en rapport avec la production actuelle de la bière.

Le métier s'est perfectionné. D'après ces informations, certains brasseurs condenseraient la bière, et, lorsque les employés de la régie ont passé, ils la dédoubleraient. De là, une perte considérable pour la ville. Ce dédoublement échapperait à la régie et à l'octroi. De plus, la ville rembourse 2,70 par hectolitre, pour toutes les bières non consommées à Roubaix, et envoyées au dehors. La ville paierait donc aux brasseurs des droits qu'elle n'aurait pas perçus.

Supposons qu'un brasseur fasse 120 hectolitres, avec 100, par le dédoublement, la ville rembourserait, à ce brasseur, 54 fr., qu'elle n'aurait pas elle-même reçus. Vous voyez où cela mènerait.

M. SPEL. — Avec l'exercice, on dédoublera chez le débitant.

M. VINCHON. — Je tiens à vous dire que je ne me suis pas rendu compte par moi-même des faits que je viens d'avancer, je ne suis pas de la partie ; ce sont des renseignements que j'ai reçus de personnes dignes de foi.

M. SPEL. — Je ne crois pas ces renseignements exacts.

M. VINCHON. — La brasserie est une industrie digne de nos égards, mais nous devons faire notre devoir.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Messieurs, en ma qualité de membre de la première Commission; je crois devoir vous dire ce qui nous a amenés à faire le dernier rapport qu'on a lu tantôt.

Depuis longtemps, le bruit circule que nous ne percevons pas, comme droit d'octroi, ce que la bière doit nous rapporter. L'administration, pour s'éclairer sur cette question, a pris des informations près d'un personnage très autorisé, je le répète, très expert.

Il résulte, pour elle, qu'il se fait des majorations, après constatation par la régie, de 30 à 40 0/0. Ce fait, qui se passait à Lille, n'était qu'une allégation, mais confirmée pour nous par diverses comparaisons, nous avons cru, sans imprudence, devoir demander, à la corporation des brasseurs, une augmentation de 15 0/0, en dernier lieu, de 10 0/0.

Je dois déclarer, Messieurs, que l'on passerait encore, pour une certaine perte, dans la consommation intérieure; mais il y a une chose qui m'exaspère, c'est de penser que, le cas étant, c'est-à-dire étant donnée l'existence d'une majoration de la consommation sur la déclaration de fabrication, ne fut-ce que de 20 0/0, nous payons, à l'exportation de la bière, une prime de sortie, supérieure à celle qui a été perçue par nous.

Nous donnons, aux exportateurs, des droits pour 120 hectolitres, par exemple, quand nous n'en avons reçus que pour 100.

M. A. VINCHON. — Maintenant il faut admettre que cette perception sera vexatoire, difficile.

M. BRIET. — L'administration est-elle en mesure pour le 1er janvier ?

Il faut tenir compte qu'il est question à la Chambre de supprimer les octrois.

M. VINCHON. — Il faudrait, si l'on supprimait les octrois, nous donner le moyen d'équilibrer le budget.

M. BRIET. — Quand a-t-on reçu la réponse définitive des brasseurs ?

M. VINCHON. — Aujourd'hui, à quatre heures.

Une discussion s'élève entre MM. le docteur Derville, Briet, le docteur Carrette et Vinchon, au sujet de la consommation de la bière et de celle des alcools à Roubaix. Ce dernier dit que la consommation de la bière, en 1888, a été de 191.000 hectolitres. Puis on revient à la question de l'exercice de la brasserie.

M. BRIET. — Si on proposait de majorer de 6 1/2 0/0, comme à Tourcoing, on donnerait deux jours au syndicat pour réfléchir. Cela ferait 372.750 fr ; l'écart avec la somme proposée par le syndic serait de 7,750 francs.

On pourrait prendre la décision suivante : Si les brasseurs acceptent un abonnement de 372.700 fr., ce chiffre sera considéré comme voté par nous; s'ils refusent, les conclusions du rapport de la Commission seront adoptées. Le syndicat a l'option. Dans tous les cas, le budget sera clos.

La proposition de M. Briet est adoptée.

PETITE CORRESPONDANCE

Aux parieurs de six soupers. — Vous n'avez gagné ni l'un ni l'autre votre pari.

L'individu né en France d'un étranger peut devenir français d'une façon privilégiée, il doit remplir pour cela certaines formalités. Mais il n'est ni français de droit ni étranger par et simple. Celui qui a soutenu que cet individu était français de droit a eu tort; celui qui a soutenu que cet individu était un simple étranger devant recourir à la naturalisation a eu tort. Vous avez eu tous les deux tort.

Adieu donc aux six soupers. C'est l'opinion intermédiaire qui serait la vérité. *In medio stat virtus.*

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du vendredi 28 décembre

Machine à teindre

Une action en paiement de 3.750 fr., pour une machine à teindre fournie par lui, a été intentée par M. Désiré Denutte, mécanicien à Lille, contre MM. Browaeys-Degeyter frères, teinturiers à Roubaix, devant le tribunal de commerce de cette dernière ville.

Il était articulé que « M. Denutte est l'inventeur » d'une nouvelle machine pour teindre la laine en » écheveaux mais en masse et qu'il a fait breveter » cette invention ; qu'une première machine a été » construite pour M. Ch. Six, filateur et teinturier à » Tourcoing, et que cet industriel ayant été satisfait » de la dite machine, M. Denutte a annoncé son in» vention au public, engageant tout amateur de la » machine à aller visiter celle fonctionnant chez M. » Six; Que MM. Browaeys-Degeyter frères se sont » rendus chez celui-ci, y ont visité la machine du sys» tème Denutte et ont passé commande au dit Denutte » d'une machine semblable, moyennant le prix de » 5,000 fr. »

MM. Browaeys-Degeyter se sont prévalus, devant les premiers juges des défectuosités de la machine. Il a été procédé à une expertise.

Le tribunal de Roubaix, par jugement du 1er juin dernier, a déclaré la machine non-conforme aux conditions du marché, comme ne pouvant notamment teindre que 80 kilos environ au lieu de 110 kilos promis.

Il a, en conséquence, déclaré la vente résiliée aux torts de M. Denutte, l'a débouté de sa demande en paiement et condamné à payer, au contraire, à MM. Browaeys-Degeyter 566 fr. 50 pour 110 kilos de laine employés par les experts, sauf aux défendeurs à lui délivrer ces laines.

M. Denutte a interjeté appel. Celui-ci faisant défaut, la seconde chambre de la Cour d'appel a confirmé le jugement, à l'audience de ce jour.

NORD

Denain. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Chadeffaud Gabriel, directeur de la société des forges de Denain depuis 1850, conseiller municipal depuis vingt-et-un ans.

L'*Officiel* dit :

« A fait faire à la fabrication des aciers doux sur sole destinés aux chaudières à vapeur, à la marine et à l'artillerie, de remarquables progrès; a sous ses ordres un personnel de 2,000 ouvriers. Médaille d'or à l'exposition de Barcelone. »

Un éboulement à Denain. — Un éboulement vient de se produire à la fosse Renard à Denain.

Un jeune mineur, Marchand, âgé de 19 ans, a été enseveli au moment où il se disposait à remonter.

Malgré les plus actives recherches, ce n'est qu'après cinq heures de travail qu'on est parvenu à le dégager.

L'état de ce pauvre garçon est désespéré.

Un infanticide à Dunkerque. — Vendredi après-midi, M. Couvreur, md de chaussures, rue du Magasin-à-Poudre, a découvert dans la citerne de sa maison, le cadavre d'un enfant nouveau-né.

M. Broigne, commissaire de police, s'est rendu immédiatement sur les lieux et a fait vider la citerne.

Après avoir interrogé les personnes habitant la maison, tous les soupçons se portèrent sur la fille Blas qui se trouvait il y a quelque temps dans un état de grossesse avancé.

Celle-ci après avoir nié formellement a avoué. Elle a été arrêtée.

Concours d'animaux gras. — Le *Comice agricole* de Cambrai organise pour le dimanche des Rameaux, 14 avril 1889, un concours d'animaux gras dans lequel figureront les bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons et porcs des cultivateurs et engraisseurs du département du Nord et des arrondissements d'Arras, Péronne, Saint-Quentin et Vervins. Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Jacqmart, vétérinaire de l'arrondissement de Cambrai, chargé de l'organisation du concours.

Hondschoote. — *Une sœur de charité brûlée par le pétrole* — Un triste événement vient de se passer à Hondschoote.

La dame Thonny, négociante, étant gravement malade, avait pris à son chevet la sœur Elisabeth née Louise Bailleul, de la congrégation des *Sœurs noires de Furnes*.

Hier, vers dix heures, une lampe, suspendue au plafond, faisait explosion et lançait du pétrole enflammé dans toutes les directions.

Une lampe à pétrole non allumée qui se trouvait sur une table fit explosion à son tour.

Pour sauvegarder la malade, la sœur Elisabeth se jeta au-devant des flammes qui allaient gagner le lit, mais cette courageuse fille fut entourée par elles et lorsqu'on vint à son secours, elle était grièvement brûlée. Le visage était méconnaissable et diverses parties du corps sont atrocement mutilées.

L'état de la sœur Elisabeth est considéré comme désespéré.

BELGIQUE

Un mariage princier. — Le journal de Bruxelles, *Het Land*, annonce que la princesse Clémentine serait prochainement fiancée à son cousin le prince Baudouin.

Incendie d'une fabrique d'allumettes à Grammont. — La fabrique d'allumettes de MM. G. Mertens et Cie à Grammont vient d'être en en partie détruite par un incendie considérable qui a éclaté, dans la nuit de jeudi, et dont l'intensité s'est rapidement accrue en raison de l'inflammabilité des matières en combustion.

Le duc d'Aumale est rentré à Bruxelles mercredi pour y passer deux mois dans son hôtel de la chaussée de Charleroi.

La Patti à Bruxelles. — La date de la fête de charité, avec le concours absolument désintéressé de Mme Adelina Patti, est définitivement fixée au mercredi 16 janvier à l'Alhambra.

Une femme écrasée à Bruxelles. — Un affreux accident est arrivé jeudi soir, à Bruxelles. La nommée Bernadine Rivière, âgée de 65 ans, a été renversée, on ne sait comment, par une voiture de place.

La pauvre vieille femme, sur le corps de laquelle les roues ont passé, portait une grave blessure à la tête et était atteinte de multiples lésions internes; elle est morte à l'hôpital.

Mme Landouzy à Bruxelles. — Nous lisons dans un journal de Bruxelles :

« On donnait jeudi le *Pré-aux-Clercs* à la Monnaie.

» Mme Landouzy a supérieurement dit sa romance *Souvenirs du jeune âge* et son grand air du 2e acte. On l'a applaudie avec enthousiasme. »

La question flamande au Sénat. — Vendredi, le Sénat a commencé la discussion de la loi Coremans.

MM. Van Vrekem, rapporteur, le baron Bethune et M. Lammens ont appuyé le projet. Ce dernier a prononcé un discours remarquable dans lequel il a insisté sur le redressement complet de tous les griefs légitimes du pays flamand en ce qui concerne l'emploi de sa langue. Ce discours patriotique, plein de bon sens, a fait un excellent effet.

M. le baron Bethune a fait des réserves quant à la sanction de la loi au point de vue de la nullité, sanction qu'il trouve, avec M. Woeste, insuffisante. MM. De Bronckere et de Selys-Longchamps ont critiqué le projet. Le premier a déclaré qu'il s'abstiendrait au vote. Le second a annoncé un vote négatif.

Deux sénateurs wallons, M. le baron d'Huart et M. Cornet, ont déclaré qu'ils voteraient le projet de loi inspiré par un esprit de justice.

Le projet sera certainement adopté aujourd'hui à une forte majorité.

Un meeting en pleine eau à Bruxelles. — A Laeken, un socialiste, Verreicken, ne pouvant tenir en ville le meeting qu'il s'était proposé, est monté dans un canot avec trois compagnons, et de là s'est efforcé de haranguer les curieux massés au bord du canal de Willebroeck.

Le canot vacillant, force était à l'orateur de s'asseoir fréquemment pour ne pas prendre de bain dans le canal. On devine si le public s'amusait.

Mais le commissaire de police apparaît subitement sur les pilotis du pont; aussitôt les trois compagnons de prendre le large, et les badauds placés le long du canal entendent à leur tour la parole du conférencier.

Lorsque ce dernier a débarqué, une mêlée s'est engagée entre un certain nombre de socialistes et la police, et de nombreux horions ont été échangés.

L'*Indépendance* de Bruxelles annonce un meeting socialiste en ballon captif !

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 28 décembre.* — Arthur Kimpe, rue Saint-Laurent, 1. — Maxime Delloue, rue du Château, 6. — Madeleine Cocheteux, rue Lannes, 1. — Germaine Fix, rue du Grand Chemin, 100. — Clément Ducatez, rue de Mouveaux, 84. — *Déclarations de décès du 28 décembre.* — Olivier, présenté sans vie, rue de l'Avocat, 6. — Pierre Dendievel, 3 mois, rue du Moulin, 127. — Clémence Dubrunfaut, 28 ans, Hôtel-Dieu. — Henri Vossart, 21 ans, graveur, rue de l'Hospice. — Silvie Lerouge, 69 ans, Grande-Rue, 150. — Ghesquière, présenté sans vie, impasse Nabuchodonosor.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 décembre.* — Emile Baes, rue du Château. — Hector Vandenbroeck, à l'Epinette. — Gaston Friquet, rue Fin de la Guerre. — Hélène Montagne, rue de Gand. — *Déclarations de décès du 28 décembre.* — Eudoxie Horen, 74 ans 3 mois, Place Notre-Dame de Lourdes. — Adèle Dusautois, 76 ans 5 mois, sans profession, rue du Tilleul. — Adolphe Malpièce, 56 ans 3 mois, voyageur de commerce, Grande-Place. — Benjamin Vanderstraeten, 22 ans 3 mois, sans profession, rue de la Latte. — Marie Bouche, 79 ans 11 mois, bobineuse, au Blanc Seau. — Louis Debuigne, 3 mois, rue des Quinze-Bouteilles.

LANNOY. — *Déclaration de naissance du 21 au 23 décembre.* — Pierre Mulle, rue de Tournai. — *Mariages.* — Pierre Desmet, 25 ans, tisserand, domicilié à Halluin, et Adelaïde Platteau, 23 ans, fileuse, domiciliée à Lannoy. — Henri Pouctrain, 32 ans mécanicien, domicilié à Touffiers, et Marie Toulemonde, 29 ans, boulangère, domiciliée à Lannoy. — Henri Duhamel, 25 ans, sans profession, domicilié à Roubaix, et Hélène Toulemonde, 25 ans, boulangère, domiciliée à Lannoy. — *Déclarations de décès du 21 au 23 décembre.* — Joseph Millet, 4 ans, rue du Haut-Jardin. — Mélanie Debaisieux, 2 ans 8 mois, rue Royale.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Jean-Baptiste GHESQUIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste GHESQUIER, décédé à Roubaix, le 27 décembre 1888, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 29 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 31 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 21.

Les amis et connaissances de la famille DROISSART-DELDIQUE qui,